

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 juillet 2016

Conseillers présents :

Jean-Louis BARIOT, Michel ENGELMANN, Chrystel TUNON, Pierre SCHMELZLE, Thierry MARTINAUD, Marie-Anne VALLOT, Patricia DUMAS, André LACHAL, Brigitte REAT (arrivé à 20h40), Nicolas TILLMANN, Magalie CHAVAS, Jean-Louis PERON, Céline ELIE, Anne MIZONY.

Absente excusée : Marie-Anne MATHEVET

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du Procès-Verbal du 30 juin 2016**
- **PLU, approbation du projet**
- **Adressage : groupement de commande « Fourniture et pose de signalétique »**
- **Réhabilitation et mise en séparatif du réseau d'assainissement collectif : demande de subvention**
- **Divers**

I – PLAN LOCAL D'URBANISME – BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET PROJET :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de révision du POS en PLU a été élaboré suite à la décision du conseil municipal du 22 juin 2011, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente le bilan de la concertation et le projet de révision du PLU.

Il rappelle que la concertation s'est effectuée en application de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme tout au long de la procédure de révision

Il rappelle le contenu du dossier de PLU ainsi que les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui ont fait l'objet d'un débat au sein du conseil municipal le 17 février 2015.

La partie technique et juridique de ce document a été présenté par Mr BENOIT, Directeur du Bureau d'Etudes que nous avons recruté pour assister la commune concernant la transformation de Plan d'Occupation des sols en Plan Local de l'Urbanisme.

Le conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, arrête le projet du PLU et fait ajouter un emplacement réservé pour les parcelles AP 146, 24 et 205, dans le cadre du projet d'extension de la voie verte portée par la CCMP.

Le dossier définitif du projet de PLU tel qu'arrêté par le conseil municipal, à l'unanimité, est tenu à la disposition du public.

II – Adressage : groupement de commande « Fourniture et pose de signalétique »

De manière à faciliter la venue des grands opérateurs sur le réseau THD42, il est nécessaire pour la commune de procéder à la dénomination et numérotation des rues.

Les communes situées sur le territoire de la Communauté de Communes des Monts du Pilat (CCMP), ont décidé de créer un groupement de commande afin de choisir un prestataire pour la fourniture et la pose de signalisation dans le cadre d'un marché public.

Chaque collectivité territoriale sera maître d'ouvrages des travaux sur son territoire.

Une Commission d'Appel d'Offres Groupement de Commandes régit par l'article L1414-3 du code général des collectivités territoriales sera créée.

Le Conseil Municipal,

- Valide le principe du groupement de commandes avec la CCMP et les autres communes du territoire de la CCMP,

- Valide le principe du groupement de commandes avec la CCMP et les autres communes du territoire de la CCMP,
- Désigne Michel ENGELMANN comme membre titulaire et Jean-Louis PERON comme membre suppléant pour la commission d'appel d'offres du groupement de commandes,
- Autorise le Maire à signer tous les documents concernant le groupement de commandes, et l'accord-cadre.

III – Réhabilitation et mise en séparatif du réseau d'assainissement collectif : demande de subvention

Par délibération du 2 mars 2016, le conseil municipal a fait une demande de subvention pour la réhabilitation du réseau d'assainissement collectif. Le coût des travaux étant supérieur à 150 000,00 € HT, il convient de compléter cette délibération qui engage la commune à respecter la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement. Le conseil municipal à l'unanimité valide cet engagement.

IV - Divers

- Incivilité :
 - destruction de la boîte à lettres de l'école,
 - Rodéo de voitures place Louis Bancel
 - dépôt sauvage des cartons en dehors des bacs jaunes

Rappel : il suffit de bien les plier pour les déposer dans les nouveaux bacs jaunes, pour les cartons trop volumineux vous devez les emporter à la déchetterie.

- Lotissement : la réception définitive des travaux est actée
- Feu d'artifice : merci à tous les bénévoles
Bilan financier : 148,12 €, reversé pour moitié au CCAS et à l'association la Boule du Ternay.
- Lettre Pirailone : en cours de distribution
- Aventure jeux : en test
- Les demandes de subvention déposées en retard seront traitées lors du prochain conseil municipal
- Achats à prévoir : une poubelle pour le parc de l'école, un chariot de transport pour les chaises de la salle des fêtes, 40 chaises pour la « Passerelle »
- Villages fleuris : la commission est passée dans le village le 7 juillet 2016, le fleurissement est bien réalisée, il faudrait mettre en valeur le patrimoine industriel, les arbres dans le parc de l'école et l'emplacement du métier à tisser.
- Mettre un plan répertoriant les hébergements et les commerçants de St-Julien à l'entrée de la rue du Plateau Marchand
- Un mandat a été signé avec une agence immobilière pour la vente des parcelles du lotissement
- Suite à la convention signée avec les services du département, une étude est lancée pour la sécurisation de la sortie de la liaison piétonne qui traversera la rue du Moulin au niveau de l'impasse du Ternay ainsi que le réaménagement du trottoir et stationnement entre cette sortie et le carrefour avec la rue Peyronnet.
- Etude en cours avec le PNR pour la mise en sécurité de la cheminée de l'usine à bois
- Organisation de la vogue (classe 2018) : réunion avec la gendarmerie lundi 25 juillet à 18h30
- Prochain conseil municipal : le jeudi 22 septembre à 20 heures

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21 h 30

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 23 juillet 2016 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.


 Le maire
 Jean-Louis BARIOT
